

## Violences policières : un CRS condamné pour l'agression d'un bénévole à Calais en 2018

Trois CRS étaient renvoyés devant la justice, accusés d'avoir menti pour couvrir l'un des leurs, coupable de violences contre un membre d'ONG. Les deux subordonnés ont été relaxés.

Le Monde avec AFP •

Publié le 02 septembre 2021 à 12h40 • Lecture 1 min.

Il avait agressé un bénévole britannique à Calais lors d'une évacuation de migrants et falsifié son procès-verbal (PV). Un policier des compagnies républicaines de sécurité (CRS) a été condamné jeudi 2 septembre à dix-huit mois de prison avec sursis et deux ans d'interdiction d'exercer, tandis que ses deux subordonnés ont été relaxés.

Le parquet de Boulogne-sur-Mer avait requis, en juin, un an d'emprisonnement avec sursis et cinq ans d'interdiction d'exercer contre le brigadier-chef. Et six mois de prison avec sursis et une interdiction d'exercer pendant un an contre les deux autres, soupçonnés d'avoir modifié leurs témoignages pour corroborer celui de leur chef.

Les faits se sont déroulés le 31 juillet 2018, date à laquelle les trois CRS des compagnies 40 et 61 participaient à une opération d'évacuation de migrants sous un pont à Calais, point de passage vers l'Angleterre.

Dans le cadre de cette opération, le brigadier-chef affirmait, dans le procès-verbal de son interpellation, que des associatifs britanniques « *véhéments* » s'étaient mêlés de l'intervention, et qu'il avait, « *dans un réflexe de défense* », repoussé l'un deux, Thomas Ciotkowski, lequel était tombé et l'avait « *entraîné[é] avec lui au sol* ».

Les deux procès-verbaux des témoignages d'un brigadier et d'un gardien de la paix, qui était dans le fourgon au moment des faits, corroborent ses déclarations.

**Relire notre enquête : [Des vidéos filmées à Calais ont permis de blanchir un bénévole accusé de violence envers des policiers](#)**

### « Couvrir des violences »

M. Ciotkowski, bénévole de Help Refugees est alors interpellé, renvoyé pour outrage et violences sur policier et finalement relaxé en 2019 grâce à des vidéos prises par des associatifs qui contredisent les dires des fonctionnaires des forces de l'ordre.

Sur la base du rapport de l'IGPN, l'inspection générale de la police nationale, le parquet avait renvoyé en correctionnelle les trois hommes, tous pour faux en écriture publique, et le brigadier-chef pour violences volontaires par personne dépositaire de l'autorité publique sans ITT (incapacité totale de travail).

Sur les vidéos diffusées à l'audience en juin, on voit Thomas Ciotkowski bousculé par le brigadier-chef et tombant, seul, sur la route par-dessus la glissière, au moment où passe un camion.

« *Quand on est au parquet, on doit être en mesure d'avoir des PV clairs, objectifs* » et pouvoir avoir « *confiance* », avait souligné la procureure Dorothée Perrier, disant avoir la « *désagréable impression [que le contenu des PV] ne correspond[ait] pas du tout à la vérité* » et que les événements qui y étaient

décrits avaient été modifiés « *pour couvrir des violences et justifier une interpellation intempestive* ».

**Lire aussi** | [La Manche, l'autre mer où se noient les rêves des migrants](#)

**Le Monde avec AFP**

**Services**